

> L'économie de la charité, à l'ombre de l'État providence

Fabian Kessl, Université de Duisburg et Essen (Allemagne)



Rien qu'en Allemagne, des millions de personnes ont recours aux soupes populaires, aux magasins de vêtements caritatifs et à diverses banques alimentaires. Creative Commons.

En décembre 2017, le conseil d'administration de l'antenne de la *Tafel* (réseau allemand de banques alimentaires) à Essen, en Allemagne, a décidé de restreindre l'accès des usagers migrants. Arguant du comportement supposément répréhensible d'un jeune migrant, la banque alimentaire a refusé l'accès aux personnes non munies d'un passeport allemand. Cette décision de restreindre l'accès à une banque alimentaire locale sur la base de critères ethniques a suscité un débat dans le monde entier et a été sévèrement critiquée pour son caractère foncièrement raciste. Le cas d'Essen est révélateur d'une réorientation de la question sociale. Plutôt que de se préoccuper avant tout des différences et des relations entre « ceux d'en haut et ceux d'en bas » dans une ville comme Essen – très fortement divisée entre riches et pauvres –, une nouvelle différence a été mise à l'ordre du jour : celle entre « ceux d'ici et ceux d'ailleurs ». L'opposition est à présent formulée comme celle entre « le pauvre retraité *allemand* vulnérable » et le « jeune homme *non allemand* qui veut s'imposer ». Même dans le contexte d'une société démocratique, un tel glis-

sement doit être débattu aussi bien publiquement que scientifiquement. Ce qui continue d'aller de soi, cependant, c'est l'existence même, dans les grandes villes d'Europe, d'antennes locales de banque alimentaire. À noter que la question de savoir pourquoi des gens au XXI^e siècle font un usage quotidien des banques alimentaires dans un pays comme l'Allemagne – ou dans quelque autre pays d'Europe ou d'Amérique du Nord – a à peine été soulevée au cours de ces débats.

En Allemagne, les chiffres officiels disponibles sur l'aide alimentaire proviennent exclusivement des statistiques internes des associations du pays, telles que l'Association des banques alimentaires allemandes (*Tafel Deutschland e.V.*). D'après celle-ci, en 2016 il y avait 934 antennes régionales des banques alimentaires, un chiffre qui n'inclut que les organisations membres de *Tafel Deutschland*. Si l'on comptabilise l'ensemble des autres organisations qui distribuent des biens de première nécessité aux personnes « qui sont dans le besoin », on constate qu'il existe un système beaucoup plus vaste de « soulagement » de la pauvreté à travers toute l'Europe – et au-delà. Rien qu'en Allemagne, des millions de personnes ont recours aux soupes populaires, magasins de vêtements de bienfaisance, points de distribution de nourriture ou banques alimentaires. D'après nos propres recherches, environ 5.000 à 6.000 organisations sont présentes dans seulement cinq des seize *Länder* allemands. Un nouveau système d'atténuation de la pauvreté a été mis en place depuis les années 1980 (et plus tôt encore aux États-Unis), un système que l'on pourrait qualifier de « nouvelle économie de la charité ».

L'expression « nouvelle économie de la charité » désigne un système de distribution dans lequel des biens de première nécessité sont distribués gratuitement ou vendus au-dessous des prix du marché aux « pauvres » ou aux « personnes en difficulté », par l'intermédiaire de bénévoles ou de personnes peu rémunérées. Ce système repose sur la mise à disposition de biens de consommation courante en provenance de trois sources : la surproduction indus-

>>

trielle ; les biens qui ne peuvent plus être vendus pour des raisons liées aux normes légales de standardisation et aux objectifs commerciaux ; et les biens dont les ménages privés n'ont plus besoin.

La « nouvelle économie de la charité » s'adresse aux groupes de personnes qui n'ont pas les moyens ou les ressources nécessaires pour participer au système capitaliste de distribution des biens. Or ce nouveau modèle économique distribue essentiellement des biens de première nécessité pour la vie quotidienne. Cela a des répercussions sur les modes d'assistance, qui relevaient autrefois de la responsabilité exclusive de l'État providence et de ses institutions (telles que nous les avons connues en Europe ou en Amérique du Nord au milieu du XX^e siècle). Dans le système de sécurité sociale de l'État providence, les manques matériels fondés sur des revendications légales sont essentiellement compensés par le biais d'allocations et complétés par des services sociaux. Or dans la « nouvelle économie de la charité », les prestations non monétaires vont de pair avec les assurances sociales obligatoires, les systèmes d'approvisionnement ou les structures d'assistance mises en place en tant qu'aides au profit des personnes démunies. Cette nouvelle économie va parfois jusqu'à se substituer aux aides légales. Dans ce cas, les usagers sont renvoyés vers ce nouveau service d'aide pour trouver des moyens de subsistance, basé sur les dons. L'accès à ce type d'aide ne dépend pas du droit à des prestations, mais de la réception de dons caritatifs (ce qui implique une loyauté). La « nouvelle économie de la charité » est en train de transformer la réduction de la pauvreté en soulagement de la pauvreté en changeant le mode d'attribution de l'aide : aussi bien les donateurs que les bénévoles agissent par compassion plutôt que par « solidarité entre étrangers » (suivant l'expression de Hauke Bunkhorst). Ainsi la « nouvelle économie de la charité » se caractérise-t-elle par une attention temporaire au malheur d'autrui et non par un droit formel à l'aide.

Mais il ne s'agit pas seulement d'un système de soulagement de la pauvreté fondé sur la loyauté et la compassion tel qu'il a pu exister aux débuts de l'ère industrielle. La « nouvelle économie de la charité » doit être également appréhendée comme un système économique secondaire. Étroitement liée au marché principal, l'économie de la charité facilite le transfert des surplus de production de l'économie principale vers un circuit secondaire. Ce transfert comporte également un intérêt économique pour ceux qui font don de biens de première nécessité dans la mesure où ils reçoivent un avantage équivalant à leurs dons. Par exemple, les enseignes d'alimentation *discount* peuvent encore réaliser un profit à partir des marchandises offertes car (1) cela réduit leurs frais d'élimination

des invendus et leur permet éventuellement de faire des économies d'impôt ; et (2) les entreprises qui sont des donateurs ou des sponsors officiels peuvent en tirer avantage et améliorer leur image auprès de l'opinion publique en faisant des dons entrant dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La « nouvelle économie de la charité » témoigne par conséquent de l'existence d'un vaste système parallèle qui grandit à l'ombre de l'État providence. Contrairement à l'image publique, les banques alimentaires, les soupes populaires, les magasins de vêtements de bienfaisance et autres ne sont pas les seules initiatives de la société civile basées sur le bénévolat. D'après nos recherches, en Allemagne, 90% des organisations qui participent à la « nouvelle économie de la charité » fournissent à la fois une aide matérielle et toute une série de services sociaux. Il existe donc un lien étroit avec l'État providence officiel – ce qui ressort également au niveau du financement de l'économie de la charité : en effet, on y trouve souvent une combinaison de dons, de parrainages, de fonds publics, de cotisations des membres, de recettes et/ou de frais de service. En outre, les pourvoyeurs de l'aide issue des dons appliquent souvent un contrôle des ressources des candidats, en utilisant la plupart du temps les réglementations mises en place par l'État providence. Autrement dit, ce qui lie la « nouvelle économie de la charité » aux services établis par l'État providence, c'est aussi l'évaluation de la situation des individus par l'administration publique. C'est ce que l'on peut observer dans la collaboration indirecte entre les services sociaux publics et les services de la « nouvelle économie de la charité ». Par exemple, le personnel des agences pour l'emploi signalera des services, tels que des points de distribution de nourriture, aux personnes dans le besoin qui sollicitent des aides publiques. Ainsi, une nouvelle relation de subsidiarité – dans laquelle l'unité la plus petite est censée fournir une assistance avant l'unité suivante plus importante – est établie. Les agents de l'administration publique considèrent les services de la « nouvelle économie de la charité » comme un complément des prestations sociales de l'État proprement dites – voire un substitut à celles-ci – même si ces services n'ont aucun fondement en droit social.

Cette « nouvelle économie de la charité » semble constituer un exemple parfait de la nouvelle division du travail entre les trois secteurs que sont la société civile, l'économie marchande et l'État, dans laquelle leurs périmètres et leurs logiques d'action respectifs se trouvent brouillés. Nous sommes ainsi engagés sur la voie d'un changement fondamental des formes traditionnelles d'assistance aux personnes dans le besoin. ■

Toute correspondance est à adresser à Fabian Kessl <fabian.kessl@uni-due.de>